

Les Postes

l'augmentation des tarifs postaux est nécessaire et qu'elle aidera à établir une meilleure corrélation entre les tarifs postaux et le coût du service postal. Nous nous efforçons sans cesse de réduire la taille de notre déficit, que vous, moi et chaque contribuable du Canada devons amortir.

Des voix: Bravo!

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, tous les députés savent que le service canadien des postes, qui a déjà été un des plus efficaces au monde, s'est beaucoup détérioré ces dernières années. Malheureusement aujourd'hui le ministère des Postes est devenu la risée du pays.

Je ne pense pas que ce que le ministre des Postes (M. Lamontagne) a dit à la Chambre aujourd'hui aidera à rehausser la réputation de Postes Canada, à un moment où ce ministère en aurait énormément besoin. En l'écoutant, je me suis rendu compte que sa déclaration reprenait presque le discours qu'avait fait à la Chambre il y a un an presque jour pour jour soit le 11 novembre 1977, son prédécesseur le Solliciteur général actuel (M. Blais). Ce que nous avons entendu aujourd'hui est presque une répétition de ce qu'il avait dit au sujet des besoins financiers du ministère des Postes. Si cela continue, les futurs ministres des Postes n'auront qu'à épousseter le vieux discours et demander à en déposer le texte intégral.

J'aimerais dire une chose au début de mes remarques cet après-midi: il va falloir prendre une décision bien plus concrète que cette hausse rituelle des tarifs postaux à laquelle nous assistons tous les ans si nous voulons que le Canada ait le service postal de qualité dont il a désespérément besoin. Je reconnais que la déclaration de l'année dernière était un peu plus réaliste que celle qu'a faite aujourd'hui le ministre des Postes parce qu'elle disait qu'il y avait des problèmes réels auxquels il fallait faire face si nous voulions endiguer le déficit croissant de ce service.

Le ministre des Postes a dit qu'il y avait deux sources de revenu: la quantité de courrier et l'accroissement des subventions provenant des recettes générales. Malheureusement, depuis une décennie, on observe un phénomène en sens inverse. Les subventions des recettes provenant des contribuables ont augmenté et le volume du courrier a diminué. Le ministre des Postes avait signalé ce point l'année dernière quand il avait dit qu'à cause des problèmes croissants au ministère des Postes, on prévoyait une baisse d'un million de pièces de courrier de première classe, qui procure les recettes. Il avait aussi dit que le volume des colis était revenu au niveau d'il y a 20 ans. Après enquête personnelle, je sais que la situation ne s'est pas améliorée au cours de l'an dernier.

Quiconque visite l'immense centre d'acheminement de Toronto constate que les installations de tri mécanique dont l'automatisation n'est pas encore complétée, ne fonctionnent pas comme on l'avait prévu. Loin d'avoir accru les volumes, ce qu'on aurait pu obtenir en améliorant les méthodes de mise en marché, la plupart des colis, à l'exception de quelques essais expérimentaux nécessaires au rodage des ordinateurs...

Une voix: Ce n'est pas vrai.

M. Dinsdale: Que le député de Peel-Dufferin-Simcoe (M. Milne) sache que c'est la vérité. Qu'il aille visiter le centre lui-même, il verra que les ordinateurs ne fonctionnent pas

[M. Lamontagne.]

comme on avait prévu. Comme sa circonscription est située dans cette région, le député sait que le ministère des Postes a loué des machines des Arsenaux canadiens pour trier les colis à la main au lieu d'acheter les machines coûteuses et les ordinateurs qui devraient acheminer le courrier à l'heure actuelle.

La déclaration que le ministre des Postes vient de faire cette année établit au fond une nouvelle méthode de financement des Postes. A propos des nouvelles hausses annoncées, il a dit:

Elles font partie d'un processus structuré visant non seulement à réduire la différence entre les recettes et les dépenses, mais aussi à rétablir l'équilibre entre les recettes postales et les subventions provenant de l'impôt général nécessaires à l'amortissement des coûts de prestation des services postaux aux Canadiens.

● (1522)

Il s'agit là d'un principe entièrement nouveau. On pourrait presque parler de nouveau mandat, car le ministre n'ignore pas, j'en suis sûr, que selon les règlements régissant son ministère, les Postes ont pour mandat de fournir aux Canadiens, moyennant un tarif raisonnable, un service postal qui réponde à leurs besoins, sans aucune subvention du Trésor public.

Le ministre des Postes parle avec optimisme de la diminution du déficit de son ministère. J'ai sous les yeux les chiffres cités par l'Association canadienne d'études fiscales dans son rapport de 1977-1978. C'est plutôt intéressant.

En 1970, le ministère des Postes enregistrait en excédent de 14.3 millions de dollars. Les Postes respectaient alors leur mandat en assurant un service efficace, sans avoir à puiser dans les recettes fiscales générales. En 1971, elles accusaient un déficit de 31 millions. En 1972, leur déficit était de 9.5 millions. En 1973, il était passé à 26.4 millions. En 1974, il atteignait 111.2 millions. En 1975, il s'agissait de 252.4 millions. En 1976, il a fait un bon astronomique, atteignant 468.9 millions. En 1977, le déficit s'élevait à 488.8 millions, près d'un demi-milliard, et pour l'année financière en cours, selon les propres chiffres du ministre des Postes, il doit atteindre 524 millions, soit plus d'un demi-milliard. Comme l'admettra certainement le ministre, c'est plutôt désastreux, et tels sont les chiffres indiqués dans le rapport de l'Association canadienne d'études fiscales. Notons, en passant, que ce déficit coïncide avec l'accession au pouvoir du gouvernement actuel.

Il coïncide également avec la hausse des prix, l'inflation galopante et les autres malheurs qu'a subis l'économie canadienne depuis dix ans, sous le régime libéral.

Au cours des quelques minutes qui me restent, j'aimerais dire au ministre des Postes qu'une politique autrement plus efficace s'impose pour remédier à cette situation désastreuse. Ce n'est pas la première fois que l'opposition officielle aborde ces questions à la Chambre. Le ministre a parlé d'une société de la Couronne qui aurait besoin de subventions supplémentaires. Selon moi, ce n'est nullement obligatoire.

Comme nous l'avons déjà dit plusieurs fois, au Royaume-Uni, les Postes sont organisées et administrées selon le principe d'une société de la Couronne depuis près de dix ans. Ce changement a été effectué en 1969, après des études très approfondies, tant de la part du Parlement que d'organismes privés. C'est ce que nous préconisons de faire depuis plusieurs années, afin qu'on sache à quoi s'en tenir.